

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PORTE DE MAURIENNE »

Grande Rue

73220 AIGUEBELLE

Tél. : 04.79.44.31.61/Fax 04.79.44.28.66

communautedecommunes@portedemaurienne.eu

Aiguebelle, le 04 Décembre 2015

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015

A 19 H 00

A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Etaient Présents : Mrs GENON – BUET – REFFET Jean-Luc – REFFET Patrick – BOUCHER – GADROY LEGENVRE – FARGEAS – BOUVIER Alain – MELLIER – RICO – SAINT GERMAIN CANOT – CHAPUIS – DEMONNAZ – OLIOT - PITTON

Mmes BAZIN – BRUN – DAUDIN – BOUZON – JOGUET – CHOURGNOZ - SCHULZ

Absents – Excusés : Mmes VIGNAL - BUGNON

Mrs BOUVIER Jean - CONTI

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 3 Juin 2015

I/ PRESENTATION DU SOUS-PREFET : Mr Morgan TANGUY

Le président accueille le nouveau Sous-Préfet qui a pris ses fonctions dans l'arrondissement le 8 juin 2015. Il vient prendre contact avec le territoire et présenter les impacts de la loi NOTRE qui a été voté le 7 août dernier.

7 EPCI dans la vallée de la Maurienne dont 2 communautés de communes n'atteignent pas le seuil des 5 000 habitants (L'Arvan et Haute Maurienne Vanoise)

Selon les seuils de la loi et des critères dérogatoires en fonction de l'abaissement du critère démographique à 5 000 habitants en zone Montagne la vallée pourrait en effet conserver 5 communautés de communes.

Plusieurs options restent possibles :

- 1 intercommunalité en à l'échelle de la Maurienne intégrant ainsi tous les satellites (SIRTOM-SPM-Maurienne Tourisme-Maurienne Expansion)

- 2 intercommunalités * basse et moyenne Maurienne avec la fusion des communautés de communes Porte de Maurienne, 4C , Cœur de Maurienne et L'Arvan soit 42 communes pour 29 452 habitants.

* haute Maurienne avec la fusion des communautés de communes Haute Maurienne Vanoise, Terra Modana et Maurienne Galibier

C'est actuellement le schéma de projet qui est présenté et défendu par les autorités

préfecturales

Enfin, le statut quo avec les seules disparitions de L'Arvan qui rejoindrait Cœur de Maurienne et de Haute Maurienne Vanoise qui rejoindrait Terra Modana.

Après une première période de consultation des collectivités qui débutera à la suite de la présentation du schéma à la CDCI le 12 octobre prochain, le Préfet rendra pour le 31 mars 2016 son schéma définitif.

Les arrêtés de périmètre seront ensuite pris pour une entrée en vigueur de 1^{er} Janvier 2017.

Le Président sollicite l'assistance afin de missionner l'ASADAC pour qu'une étude complète puisse être menée sur le schéma présenté par le Sous-Préfet afin de comparer et d'évaluer les applications de cette nouvelle réforme.

La mission de l'ASADAC : restitution de l'étude avant la fin de l'année auprès de tous les conseillers communautaires mais aussi de l'ensemble des conseils municipaux. Le coût sera partagé entre les 4 intercommunalités (Cœur de Maurienne, 4C, Arvan et Porte de Maurienne).

Vote : Accord à l'unanimité pour missionner l'ASADAC pour l'étude.

VII/ SITUATION MEDICALE SUR LE CANTON

Le Docteur Alain Bouvier Maire de Saint Georges d'Hurtières nous dresse le bilan actuel de la présence des médecins et professions para médicales sur notre territoire. Une rencontre sera organisée dans les prochains jours entre le bureau élargi à tous les maires et deux jeunes médecins, messieurs, BONNE Benjamin qui effectue des remplacements, et Jean Bastien BOUVIER qui est déjà installé.

II/ POINT SUR LES CHANTIERS

□ chalet de football de St Pierre de Belleville

Il restera une petite intervention concernant la ventilation des lieux.

Les abords du chalet d'accueil seront pris en charge par la Communauté de Communes qui fera approvisionner du fresat, celui-ci sera mis en place par les employés de la commune de St Pierre de Belleville et de la Communauté de Communes.

□ Travaux crèche

La première tranche des travaux s'est déroulée durant la fermeture estivale du mois d'Août.

La crèche a pu rouvrir comme prévue le lundi 31 août. Le Président remercie l'ensemble des personnels qui avec Jacky se sont fortement mobilisés pour les opérations de logistiques.

III/ STATION DE TRAITEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT DU PARC D'ACTIVITES « PORTE DE MAURIENNE »

Suite à la consultation menée auprès de 3 cabinets (Profil Etudes – Montmasson et Vial) il a été décidé pour les études, mission d'assistance au maître d'ouvrage, visa... (ACT-VISA-DET-OPC-AOR) de retenir le cabinet VIAL et ROSSI le « mieux disant » qui a fait une offre pour l'ensemble des missions à 10 000 € HT. Cette offre se trouve être financièrement la plus intéressante.

(Offres MONTMASSAON 17 300 € HT – PROFIL ETUDES 15 300 € HT)

Vote : Accord à l'unanimité pour le choix de l'entreprise VIAL et ROSSI

IV/ PROJET DE LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LA CULTURE

Une commission de réflexion est créée afin de synthétiser toutes les réflexions déjà en cours et de se projeter sur le rôle de notre collectivité dans l'ensemble des actions culturelles portées au sein de notre territoire. Cette commission va travailler sous la conduite de :

- Jacky DEMONNAZ en présence de :
- Ingrid JOGUET
- Marie-Hélène BRUN
- Bernard FARGEAS
- Josyane BAZIN

Cette commission n'est pas limitative dans ses membres.

V/ DELIBERATION SPM

Employeur unique avec le Centre de Gestion pour un professeur de musique à l'échelle de la Vallée.

Vote : Accord à l'unanimité pour signer la convention avec le Centre de Gestion sachant qu'aujourd'hui un seul professeur se lance dans cette phase que l'on peut dire expérimentale.

VI/ CONVENTIONS FISCALES 2011/2013

Vote : Accord à l'unanimité pour signer les conventions fiscales 2011/2012/2013 avec la Communauté de Communes « Cœur de Savoie » et la commune de Saint Pierre d'Albigny. (voir pièce jointe).

VIII/CONVENTION PORTAGE REPAS AU COLLEGE 2015/2016

Vote : A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer la poursuite de la convention du portage de repas au collège et la mise à disposition d'un personnel.

Nous avons obtenu aucune réponse de la part du Département sur la prise en charge financière de la personne qui aide à la confection des repas au collège.

IX/ QUESTIONS DIVERSES

□ Subvention supplémentaire à l'O.T.

Vote : Acceptation de la subvention complémentaire de 3 000 € liée à la réalisation au sein du site internet de l'OT des pages dédiés à la Route Culturelle « Cœur de Villages »

Cette somme était prévue dans notre budget communication.

□ Représentants Espace Belledonne

Nomination de deux représentants à l'Espace Belledonne pour le comité de programmation Leader Belledonne :

Titulaire : Mr Alain BOUVIER

Suppléant : Mme Christiane LEHMANN

□ **Décisions modificatives**

Les crédits ouverts aux articles ci-dessous sont insuffisants, il est donc nécessaire de faire les opérations suivantes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

INVESTISSEMENT :

Dépenses

13918 (040) + 8 760 €

Recettes

021 + 8 760 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

023 + 8 760 €

Recettes

777(042) + 8 760 €

SPANC :

INVESTISSEMENT :

Dépenses

2183 (21) Mat. De bureau et mat. Infor + 335 €

Recettes

28183 (040) Mat. De bureau et mat. Infor + 335 €

Vote : Accord à l'unanimité pour les décisions modificatives ci-dessus.

Fin de la séance 22 h 15

Le Président,
Hervé GENON

